

# Encourager la mobilité électrique

## Bornes de recharge pour véhicules électriques



Le Syndicat d'Énergies de l'Aveyron encourage l'électromobilité par la mise en œuvre d'un service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

### Le réseau Révéo

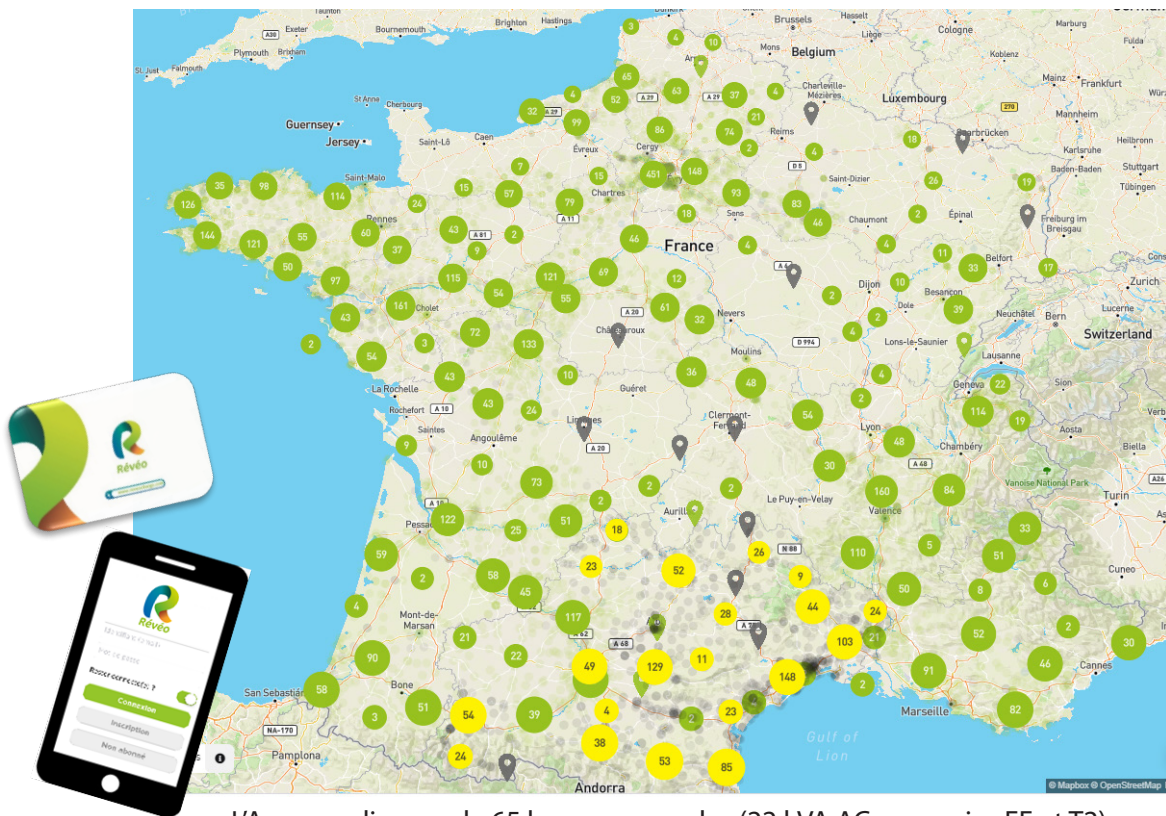
Initiative collective de 10 syndicats d'énergie et 2 métropoles, **Révéo** est le réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables de la région Occitanie.

**Révéo** est un service s'adressant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

**Révéo** représente plus de 1 200 bornes de recharge réparties aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

**Révéo** permet l'accès aux autres réseaux de bornes nationaux.

Les bornes permettent des recharges occasionnelles sur l'espace public le temps d'un rendez-vous, des courses, d'un spectacle ou en étape sur un trajet long.



L'Aveyron dispose de 65 bornes normales (22 kVA AC avec prise EF et T2) et de 3 bornes rapides (50 kVA AC/DC avec connecteurs Combo, Chademo et T2)

### Accéder au réseau Révéo

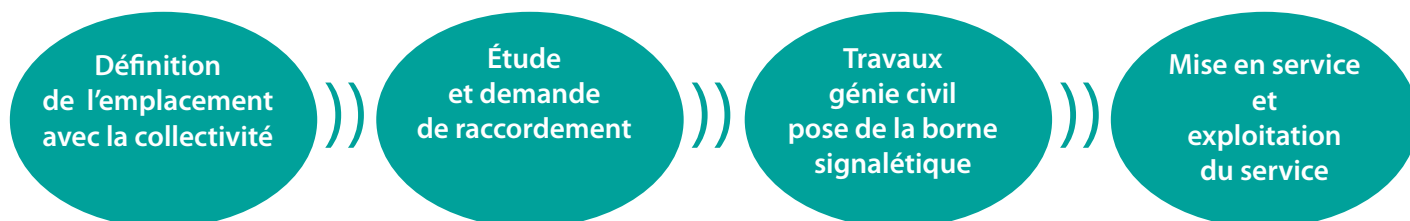


- Bornes accessibles 7 jours/7 et 24h/24.
- Deux moyens d'identification : une carte d'abonnement et/ou application
- Site internet et application smartphone permettant aux usagers du réseau de :
  - créer et visualiser leurs comptes utilisateurs
  - géolocaliser les bornes et leur état en temps réel
  - suivre les consommations et factures

Borne normale - Belmont-sur-Rance



## Accompagnement sur mesure à toutes les étapes de votre projet



## L'implication du SIEDA

Pour la cohérence et l'unicité du réseau, le SIEDA propose de prendre la compétence concernant la mise en place, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge constituant le réseau départemental.

## Le rôle de la collectivité

- Le positionnement des bornes sur la commune est réalisé en concertation avec la collectivité. La proximité de lieux de vie et de service (proximité de commerces, services publics ou zones d'activité) est à privilégier pour une utilisation optimale. Il sera plus judicieux de positionner une borne rapide sur un axe routier structurant car cette solution de charge est particulièrement adaptée aux itinérances région/département.
- La collectivité s'engage à mettre à la disposition du SIEDA, à titre gratuit, l'espace public nécessaire à la mise en œuvre des bornes ainsi que des emplacements de stationnement correspondants, sans aucune restriction d'accès.

## Participation financière

Le SIEDA prend à sa charge :

- l'étude d'implantation
- la fourniture et pose de l'infrastructure et de ses accessoires
- les travaux de génie civil et raccordement électrique
- la pose du compteur
- le marquage au sol et la signalétique
- la maintenance
- l'abonnement et les consommations d'énergie de l'infrastructure (bornes alimentées par de l'électricité issue d'énergies renouvelables) et exploitation du service

La collectivité s'acquitte :

- d'une participation à l'investissement :
  - . 1 000 € pour une borne normale
  - . 3 000 € pour une borne rapide
- d'une cotisation annuelle de fonctionnement :
  - . 300 € pour une borne normale
  - . 300 € pour une borne rapide

Les aménagements paysagers complémentaires restent à la charge de la collectivité.



Borne normale - Baraqueville